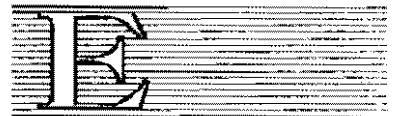


37173



Distr.: GENERAL

FSSDD/APC.3/FC.2/97/6  
Juillet 1997

ORIGINAL: FRANCAIS

**UNITED NATIONS**  
**ECONOMIC AND SOCIAL COUNCIL**

---

ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA    COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

JOINT ECA/OAU/ADB SECRETARIAT    SECRETARIAT CONJOINT CEA/OUA/BAD

Second Meeting of the Follow-up Committee  
for the Implementation of the Dakar/Ngor  
Declaration and the ICPD-PA

Deuxième réunion du Comité de suivi pour  
la mise en oeuvre de la Déclaration  
de Dakar/Ngor et du PA-CIPD

Addis Ababa, Ethiopia  
13-14 June 1997

Addis-Abeba, Ethiopie  
13-14 juin 1997

**RAPPORT DE LA DEUXIEME REUNION DU COMITE DE SUIVI  
POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION DE DAKAR/NGOR  
ET DU PLAN D'ACTION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE  
SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT**

## TABLE DES MATIERES

<b>A. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX</b> .....	<b>4</b>
<b>B. ORDRE DU JOUR</b> .....	<b>4</b>
<b>C. COMPTE RENDU DES TRAVAUX</b> .....	<b>5</b>
<b>Annexe 1A</b> .....	<b>13</b>
<b>Annexe 1B</b> .....	<b>19</b>
<b>Annexe 1C</b> .....	<b>20</b>
<b>Annexe 1D</b> .....	<b>21</b>
<b>I. Introduction</b> .....	<b>23</b>
<b>II. Mise en oeuvre du Programme de travail du Comité de suivi et de la Commission africaine de la population</b> .....	<b>23</b>
<b>III. Formulation et mise en oeuvre des politiques et programmes de population</b> .....	<b>24</b>
<b>IV. Suivi et évaluation de la mise en oeuvre des politiques et programmes de population</b> .....	<b>24</b>
<b>V. Conclusion</b> .....	<b>25</b>

**PREMIERE PARTIE:  
RAPPORT DE LA REUNION**

## A. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

1. La deuxième réunion du Comité de suivi pour la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable (DDN) et du Plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (PA-CIPD) s'est tenue au siège de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), les 13 et 14 Juin 1997. L'allocution d'ouverture de Mr. K.Y. Amoako, Secrétaire exécutif de la CEA a été lue, en son nom, par Mme P. Makinwa-Adebusoye, Chef de la Division de la Sécurité alimentaire et du développement durable.
2. Ont assisté à la réunion des représentants des Etats membres de la Commission indiqués ci-après : Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Kenya, Lesotho, Malawi, Maurice, Namibie, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Tchad et Tunisie.
3. Ont également assisté à la réunion des représentants de l'OUA et du FNUAP, organisations qui étaient mandatées pour coopérer avec la CEA dans les activités entreprises par le Comité.
4. Des observateurs des organisations et institutions suivantes ont aussi participé à la réunion: IPPF et RIPS.
5. La composition du bureau était la même que celle du bureau de la troisième Conférence africaine sur la population, à savoir : Sénégal, Président; Egypte, premier Vice-président; Kenya second Vice-président, Rwanda, premier rapporteur et Namibie deuxième rapporteur.

## B. ORDRE DU JOUR

6. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :
  1. Ouverture de la réunion ;
  2. Election du bureau ;
  3. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier ;
  4. Rapport sur les activités de la Commission africaine de la population ;
  5. Suivi de la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD ;
    - 5.1 Rapport d'activités sur la mise en oeuvre du programme quinquennal d'activités de suivi ;
    - 5.2 Examen des facteurs et obstacles affectant la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD ;
    - 5.3 Examen et adoption des lignes directrices et mécanismes pour le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD ;
    - 5.4 Examen et adoption d'un projet de questionnaire des pays pour l'évaluation de la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD.
  6. Questions diverses ;
  7. Adoption des principales recommandations de la réunion ;
  8. Clôture de la réunion.

## C. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

### Allocution d'ouverture (point 1 de l'ordre du jour)

7. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire exécutif de la CEA a insisté sur l'importance de la réunion. Il a ensuite brièvement évoqué les délibérations de la première réunion du Comité de suivi qui s'est tenue en 1995 et au cours de laquelle les participants ont longuement discuté des obstacles liés à la mise en oeuvre de la DDN. Il a rappelé que le Comité avait adopté un programme quinquennal d'activités de suivi (1994-98) dans lequel il demandait à la CEA de donner la priorité à l'organisation d'un Atelier d'experts et d'ONG sur la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD. Il a poursuivi en informant la Comité que l'Atelier a été organisé en 1995 à Abidjan, au siège de la BAD, par le Secrétariat conjoint CEA/OUA/BAD en collaboration avec le FNUAP, l'IPPF et grâce à une contribution financière des gouvernements français et hollandais. Les Actes de l'Atelier contenant des lignes directrices pour la formulation et le suivi de la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD ont été publiés et mis à la disposition des Etats membres.

8. Le Secrétaire exécutif a ensuite rendu hommage à la CEA, l'OUA, la BAD, le FNUAP et ses équipes régionales d'appui technique pour leur coopération exemplaire dans le cadre du Secrétariat conjoint CEA/OUA/BAD et pour l'appui technique et financier apporté aux activités de pays africains en matière de population. Il a ainsi évoqué les activités suivantes menées par le Secrétariat conjoint pour favoriser les échanges de vues et d'expériences entre les pays africains, à savoir l'organisation : (a) des réunions consultatives du Groupe africain pendant les réunions préparatoires de la CIPD et pendant la Conférence elle-même ; (b) d'un Séminaire sur la population et le développement à l'intention des Ambassadeurs africains en 1993 ; (c) de la première Assemblée générale de la Commission africaine de la population en 1994 ; (d) de l'Atelier d'Experts et d'ONG sur la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD en 1995 et ; (e) de la présente réunion du Comité de suivi comme réunion technique préparatoire de la deuxième Assemblée générale de la Commission africaine de la population.

9. Le Secrétaire exécutif a passé en revue l'ordre du jour pour souligner les tâches sur lesquelles le Comité devait axer ses efforts, à savoir : (a) évaluer les activités menées par les Etats membres dans le cadre de la mise en oeuvre des recommandations de la DND et du PA-CIPD ; (b) opérationnaliser les mécanismes et lignes directrices proposés par l'Atelier d'Abidjan pour accélérer la mise en oeuvre des deux programmes d'action ; suggérer les voies les plus appropriées pour la formulation, la mise en oeuvre et le suivi des politiques et programmes nationaux de population tenant compte des principes et objectifs de la DDN et du PA-CIPD.

10. Pour conclure, le Secrétaire exécutif s'est félicité de la participation à la réunion d'un aussi grand nombre d'experts responsables de la formulation et de la mise en oeuvre des politiques et programmes de population dans leurs pays respectifs et a souhaité que les débats aboutissent à des propositions concrètes pouvant aider les Etats membres à réaliser les objectifs régionaux de la DDN et PA-CIPD.

### Rapport sur les activités de la Commission africaine de la population [point 4 de l'ordre du jour]

11. En présentant ce point de l'ordre du jour, le président de la Commission africaine de la population a d'abord rappelé que la Commission a été formellement établie en mai 1994 à Addis Abeba et que la réunion inaugurale a rassemblé les représentants de 48 Etats membres. Les principaux objectifs de la Commission sont les suivants : la coordination des activités des Commissions nationales de population ; la mobilisation des ressources en faveur des activités en matière de population en Afrique ; la promotion d'une position commune africaine en matière de

population et développement à l'occasion des conférences internationales ; la sensibilisation des Etats membres aux questions de population et développement et à leur interdépendance.

12. Le Président de la Commission a ensuite fait un compte rendu détaillé sur les activités de la Commission depuis sa création. Il a entre autres, indiqué la participation de la Commission à la 60ème session du Conseil des Ministres de l'OUA et à la 30ème Assemblée du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernements à Tunis en Juin 1994. Le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement a adopté la Déclaration de Tunis sur la population et le développement par laquelle il endosse la Déclaration de Dakar/Ngor et invite les pays africains à formuler et à mettre en oeuvre des politiques cohérentes de population. Il a aussi mentionné que le Secrétariat conjoint CEA/OAU/BAD qui assure le Secrétariat de la Commission a organisé trois réunions du Groupe africain à la CIPD pour aider à la définition de la position africaine et pour s'assurer qu'elle sera prise en compte dans le document final. La Commission a aussi participé de façon active aux délibérations de la Conférence régionale sur les femmes (Dakar, en 1995) organisée pour préparer la contribution africaine à la 4ème Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, Chine, 1995).

13. L'orateur a poursuivi en indiquant que les autres activités du Secrétariat conjoint ont consisté notamment en l'organisation périodique de réunions d'information sur les activités de la Commission à l'intention de groupes cibles tels que la communauté diplomatique d'Addis Abeba ou les experts nationaux. C'est ainsi que le Secrétariat a organisé, en collaboration avec le FNUAP, l'IPPF et les Gouvernements français et hollandais, un atelier d'experts nationaux et d'ONG sur la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD (Abidjan, 1995). Il a aussi informé le Comité que la Commission a établi des relations étroites de travail avec le Groupe des parlementaires de l'Afrique et du Moyen Orient. L'objectif d'une telle initiative est d'encourager et de promouvoir la formation, dans chaque pays, d'un Groupe de parlementaires dans le domaine de la population et du développement pour les sensibiliser ensuite à la nécessité de réviser la législation actuelle afin de faciliter la mise en oeuvre des politiques et programmes nationaux de population.

14. Le Président de la Commission a enfin tiré les enseignements des voyages d'études que le Secrétariat conjoint a effectué en 1995-96 au Sénégal, au Zimbabwe, en Afrique du Sud, à Maurice, au Cameroun et en Egypte, à savoir : (a) l'ignorance jusqu'à l'existence de la Commission africaine de la population dans la plupart des pays visités ; (b) le mauvais fonctionnement des Commissions nationales de population ; la faible coordination des activités en matière de population ; la dépendance des pays vis-à-vis de l'assistance financière extérieure ; le faible intérêt des décideurs aux questions de population ; le rôle actif des ONG dans les activités en matière de population et développement.

15. Au cours des débats, certains participants ont relevé l'intérêt des voyages d'études effectuées par la Commission compte tenu des enseignements tirés. D'autres participants ont d'ailleurs recommandé leur poursuite et leur élargissement vers d'autres pays pour mieux promouvoir les activités de la Commission. Toutefois, étant donné l'insuffisance des ressources financières disponibles et l'incertitude quant à la poursuite du financement de ces missions par le FNUAP, il a été suggéré à la Commission de s'atteler à la diversification de ses sources actuelles de financement en faisant notamment appel aux organisations intergouvernementales.

16. La question du mauvais fonctionnement des Commissions nationales de population a aussi été longuement débattue par le Comité. Certains intervenants ont insisté sur la nécessité d'identifier d'abord les facteurs qui ont pu entraver le bon fonctionnement des Commissions nationales de population avant de se risquer à proposer des solutions. C'est dans cet ordre d'idées qu'il a été demandé aux Gouvernements d'établir sans délais un mécanisme d'évaluation des activités des Commissions nationales. D'autres intervenants ont toutefois invité les Gouvernements à allouer doré et déjà des fonds nécessaires aux Commissions nationales de population et à rehausser leur place dans les structures administratives pour leur permettre de mener à bien leurs activités.

Rapport d'activités sur la mise en oeuvre du programme quinquennal d'activités de suivi (point 5.1 de l'ordre du jour)

17. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le "Rapport d'activité relatif à la mise en oeuvre du programme quinquennal d'activités de suivi: 1994-1998". (Première partie du document de travail FSSDD/APC.3/FC.2/97/2)

18. Un représentant du secrétariat a d'abord rappelé que le Comité avait adopté lors de sa réunion inaugurale, un programme d'activités quinquennal (1994-1998) pour la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor. Les principales activités inscrites au programme qui a été par la suite élargi à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) étaient les suivantes:

- assister les pays africains dans la préparation de la CIPD ;
- préparer les réunions biennales du Comité de suivi ;
- préparer les réunions annuelles du Groupe de travail ;
- fournir une assistance technique aux pays africains pour la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD ;
- examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration.

19. L'orateur a ensuite passé en revue les activités de suivi menées durant la période 1994-1996 par la CEA, en collaboration avec les organisations mandatées pour coopérer avec elle dans le cadre du secrétariat du Comité. Il a indiqué que la Déclaration de Dakar/Ngor et les Actes de la Troisième Conférence africaine de la population ont ainsi été publiés dans le cadre des préparatifs de la CIPD dans les trois langues de travail de la Commission - anglais, français, arabe - et diffusés à grande échelle. Il a aussi mentionné l'atelier d'experts et d'ONG sur la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD organisé en 1995 à Abidjan, et qui a réuni plus d'une centaine d'experts nationaux, de représentants d'ONG africaines et non africaines, d'organisations des Nations Unies et de donateurs, qui ont échangé des points de vues et des idées sur les modalités de la mise en oeuvre des deux programmes d'action. Le compte rendu des travaux de l'atelier a été publié en 1995 en anglais et français. Il comprend notamment un document-cadre qui propose une méthode de suivi et d'évaluation définissant, dans chaque cas, le rôle des pays et de leurs partenaires dans l'exécution de la DDN et du PA-CIPD.

20. S'agissant du suivi et de l'évaluation de la mise en oeuvre des deux programmes d'action, l'orateur a indiqué que les activités du Secrétariat ont consisté dans l'établissement:

- i) de rapports d'activités périodiques sur la mise en oeuvre aux niveaux national, régional et mondial ;
- ii) de rapports d'évaluation indiquant les facteurs et les obstacles à la mise en oeuvre et ;
- iii) d'un questionnaire destiné aux pays pour collecter des informations sur le processus de mise en oeuvre. Ces études et rapports ont été et examinés par les grandes Conférences organisées par la Commission et envoyés aux Etats membres.

21. En guise de conclusion, le représentant du secrétariat a souligné que l'insuffisance des ressources disponibles pour les activités régionales de suivi et le peu d'empressement des Etats membres à fournir les informations sur le processus de mise en oeuvre ont, dans une large mesure, entravé l'exécution du programme d'activités au cours des deux premières années.

22. Au cours des discussions, certains membres du Comité ont mis en évidence les contraintes liées à la formulation des politiques de population et au suivi de leur mise en oeuvre. Si certaines de ces difficultés peuvent être résolues au niveau national, il faut reconnaître que la solution de nombre d'entre elles dépend de l'assistance internationale. A titre d'exemple, les pays africains ont besoin de l'assistance technique des organisations internationales pour renforcer leurs capacités techniques et institutionnelles, intégrer correctement les questions de population dans la planification du développement ou renforcer les actions d'information, d'éducation et de communication.

23. Un membre du Comité a déploré le fait que les réunions annuelles du Groupe de travail mandaté pour assister le Comité de suivi dans ses activités n'aient jamais été convoquées par le Secrétariat et a demandé des clarifications à ce sujet.

24. Le représentant du Secrétariat a rappelé que le Comité de suivi a été établi en 1994 et que ses membres essentiels sont la CEA, l'OUA, la BAD et le FNUAP. Les autres membres (Ex-officio) sont les Instituts et Centres régionaux de formation et de recherches en matière de population et développement (IFORD, RIPS, IDEP, CERPOD, UEPA). Il a expliqué que les réunions annuelles du Groupe de travail n'ont pas été organisées étant donné que l'essentiel des activités ont été jusqu'à présent entreprises par le Secrétariat conjoint CEA/OUA/BAD avec l'assistance des équipes d'appui du FNUAP.

#### Examen des facteurs et obstacles affectant la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD (point 5.2 de l'ordre du jour)

25. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné la deuxième partie du document de travail FSSDD/APC.3/FC.2/97/2 relative à la "Mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement: Facteurs et obstacles".

26. En présentant le document le représentant du Secrétariat a d'abord rappelé que l'objectif constant de la CEA a toujours été la sensibilisation des Gouvernements à l'importance du facteur population dans le processus de développement du continent et que cet effort de sensibilisation s'est fait en trois phases.

27. D'abord il a fallu donner la priorité à la collecte des informations nécessaires à la planification socio-économique et c'est ainsi que la majorité des pays africains ont pu disposer des données requises grâce notamment au programme des recensements africains financés par le FNUAP. Au cours de la deuxième phase, l'accent a été mis sur l'analyse des données et la promotion de politiques de population appropriées. L'adoption par les Gouvernements africains du Programme d'action de Kilimanjaro concernant la population et le développement autocentré en 1984 et de la DND en 1992, illustre bien les succès enregistrés dans ce domaine. La phase actuelle est essentiellement consacrée à l'assistance à apporter aux Etats membres pour la mise en oeuvre des recommandations pertinentes contenues dans la DND et dans le PA-CIPD.

28. L'orateur a ensuite indiqué que 31 Etats membres ont répondu au questionnaire de la CEA relatif à la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD et que l'analyse des informations contenues dans ces questionnaires ont permis d'identifier les facteurs qui ont pu faciliter ou entraver la mise en oeuvre des politiques et programmes de population adoptés par les Etats membres.



29. Les facteurs favorables suivants ont été identifiés : l'émergence d'un environnement démocratique dans les Etats membres ; l'évolution positive de certaines perceptions et attitudes; l'accumulation des données de base sur la population et le développement ; la persistance des niveaux relativement élevés de la fécondité ; l'actualité des questions relatives à l'égalité entre les sexes ; la création de mécanismes institutionnels d'intégration des facteurs de population dans la planification du développement ; le rôle des organisations internationales, des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux; la révision des politiques de population en cours dans certains pays.

30. Les principaux obstacles à la mise en oeuvre de la DDN et de du PA-CIPD identifiés sont les suivants: la faiblesse des capacités techniques, institutionnelles et financières des Etats membres; la persistance d'attitudes et de pratiques socio-culturelles défavorables; la persistance de la crise socio-économique et l'application des programmes d'ajustement structurel; la faiblesse de actions d'information, d'éducation et de communication ; la coopération inadéquate entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales ; le faible degré d'engagement des leaders politiques et religieux pour opérer un choix rationnel en matière de politique de population ; l'intégration inadéquate des questions de population dans la planification du développement ; l'absence de coopération entre les institutions concernées des Etats membres se traduisant par des échanges d'expériences limités en matière de population et développement; l'instabilité politique et la mobilité professionnelle qui réduisent les possibilités de garder une direction continue en matière de politique de développement ; l'absence de définition de stratégies pour la mise en oeuvre des programmes.

31. Au cours des débats, les participants ont considéré le faible degré d'engagement politique des décideurs comme l'obstacle majeur à la mise en oeuvre des politiques et programmes de population. A cet égard ils ont recommandé aux structures nationales responsables de la coordination des politiques et programmes de population de mettre en place des réseaux de leaders d'opinion et de développer des modèles destinés à la sensibilisation des leaders politiques, des leaders d'opinion et des élus locaux. Néanmoins, certains participants se référant aux certains pays comme la Tunisie où la volonté politique affirmée a permis d'opérer un choix rationnel en matière de population, ont demandé au secrétariat de réfléchir sur les modalités pratiques d'échanges et de partage de ces expériences.

32. D'autres participants ont se sont interrogés sur l'efficacité des mécanismes institutionnels actuels d'intégration des variables de population dans la planification du développement. Ils ont souligné que le processus d'intégration se limite généralement à la présentation, dans le document du plan de développement économique et social du pays, d'un chapitre introductif sur les questions de population. Ils ont toutefois reconnu l'utilité des lignes directrices pour l'intégration des variables démographiques dans la planification du développement publiées par la CEA mais ont déploré le fait que les directives étaient peu suivies par les Etats membres. La CEA pourrait remédier à la situation en organisant des ateliers à l'intention des planificateurs pour leur permettre de faire bon usage du document.

33. Dans la plupart des cas, l'absence de données adéquates constitue aussi un obstacle majeur à l'intégration complète des variables démographiques dans la planification du développement. La collecte de données devrait donc être encouragée pour permettre aux pays de disposer d'une base de données fiables permettant de mener des études et des recherches approfondies dans le domaine de la population pour procéder à un meilleur suivi et une évaluation exhaustive de la mise en oeuvre des politiques et programmes de développement. L'abondance de données plus fiables permettra d'utiliser de façon optimale les structures nationales et régionales de formation et de recherches et de réduire la dépendance des pays vis-à-vis de l'assistance technique extérieure.

34. Le Comité a par ailleurs souligné le rôle important que les organisations non gouvernementales (ONG) continuent de jouer dans le secteur de la population et du développement en Afrique. Il a cependant considéré que l'absence d'un mécanisme viable de coordination de leurs activités était aussi une contrainte à la mise en oeuvre des politiques et

programmes de population puisqu'elle limite l'efficacité des ONG. Ce problème de coordination se retrouve non seulement dans les relations Gouvernement-ONG mais aussi entre les différents bailleurs de fonds intervenant dans le pays.

35. Le représentant du secrétariat a informé la Comité que la CEA envisage d'organiser dans les pays des Ateliers de deux semaines destinés à la formation d'experts nationaux sur les techniques d'intégration des variables démographiques dans la planification du développement. Ces ateliers seront organisés en collaboration avec les équipes d'appui du FNUAP et l'IDEP/projet de ressources humaines.

Examen et adoption des lignes directrices et mécanismes pour le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD (point 5.3 de l'ordre du jour)

36. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné les lignes directrices et les mécanismes suggérés par l'atelier des Experts et des ONG qui a eu lieu à Abidjan, dans le but d'adopter des modalités pratiques de mise en oeuvre des politiques et programmes nationaux de population. La troisième partie du document de travail FSSDD/APC.3/FC.2/97/2 relative aux "Principes directeurs et mécanismes pour le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement" a été ainsi passée en revue.

37. Un représentant du secrétariat a indiqué que le cadre de référence présenté est basé sur les travaux de l'atelier conjoint d'Experts et d'ONG sur la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD. Le Cadre de référence propose aux Etats membre des modalités pratiques pour l'accélération de la mise en oeuvre des deux programmes d'action, compte tenu des leçons tirées de l'expérience de la mise en oeuvre du Programme d'action de Kilimanjaro. La méthodologie de suivi et d'évaluation proposée précise, à chaque niveau, le rôle des pays et celui de leurs partenaires dans la mise en oeuvre des deux programmes d'action.

38. Au niveau national, il a indiqué que c'est aux Etats membres eux-mêmes qu'il incombe au premier chef de mettre en oeuvre la DDN et le PA-CIPD. Toutefois, étant donné la vocation régionale et internationale des deux programmes d'action, il faudrait pour les mettre en oeuvre, commencer à déterminer les recommandations susceptibles d'être appliquées au niveau national. Une fois les objectifs fixés et la politique nationale de population définie, la mise en oeuvre nécessite l'élaboration de programmes d'action, la définition d'une structure organisationnelle et d'un dispositif institutionnel, l'adoption de dispositions et politiques législatives appropriées. S'agissant du suivi et de l'évaluation, une méthodologie transparente et objective devra être introduite dès le stade de la conception des programmes. Les lignes directrices suggèrent aussi aux Etats membres de créer des liens de partenariat avec les organisations non gouvernementales aussi bien au niveau de la formulation que du suivi de la mise en oeuvre des politiques et programmes de population.

39. Au niveau régional, la création de mécanismes de suivi et d'évaluation vise à compléter les efforts des Etats membres, à favoriser l'échange de données et d'expériences entre ceux-ci et à coordonner l'assistance technique et financière apportée par les partenaires étrangers. Les Etats membres bénéficient du fonctionnement du Comité de suivi de la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD, Comité auquel la CEA soumet, tous les deux ans, des rapports analytiques évaluant les facteurs contribuant ou faisant obstacle à la mise en oeuvre des deux programmes d'action et suggérant des solutions aux contraintes et problèmes. La mise à jour des données régionales relatives à la population et au développement est cependant un gage de réussite des opérations de suivi et d'évaluation et nécessite donc une coopération étroite entre la CEA et les conseillers des équipes d'appui technique du FNUAP. Ces derniers sont invités à mettre à jour les fiches récapitulatives de pays lors de leurs missions.

40. Suite à la présentation du document, certains participants ont exprimé le souhait que le suivi régional et sous régional soit élargi pour tenir compte des expériences positives des pays eux-mêmes. L'exemple du Partenariat Sud-Sud en matière de population et développement créé en 1994 au Caire a ainsi été évoqué. Il regroupe des pays du Sud (Maroc, Thaïlande, Indonésie, Mexique, Zimbabwe, Tunisie, Bangladesh, Colombie, Kenya) qui coopèrent dans le domaine des activités en matière de population. Le secrétariat du Partenariat pourrait jouer un rôle important au niveau du suivi régional de la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD et devrait donc être associé au processus.

41. Le rôle des femmes dans le suivi de la mise en oeuvre des deux programmes d'action devrait aussi être reconnu. A cet égard certains participants ont indiqué qu'un chapitre spécial devrait leur être réservé dans le document. En réalité le processus devrait mettre à contribution tous les autres partenaires à la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD, notamment les ONG, le secteur privé, les institutions académiques, la société civile.

42. A la fin des discussions, le Comité a adopté les principes directeurs et mécanismes proposés et a recommandé à chaque pays de s'en inspirer en vue du suivi et de l'évaluation de la mise en oeuvre de leurs politiques et programmes de population.

#### Examen et adoption d'un projet de questionnaire des pays pour l'évaluation de la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD (point 5.4 de l'ordre du jour)

43. Le document intitulé "Projet de questionnaire des pays pour l'évaluation de la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD" (FSSDD/APC.3/FC.2/97/5) a été présenté. Un représentant du secrétariat a expliqué, qu'à la demande des premières réunions du Comité de suivi et de la Commission africaine de la population, le secrétariat envisage de mener une évaluation détaillée de la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD, notamment en termes de facteurs favorables et de contraintes à la mise en oeuvre et que le projet de questionnaire a été préparé à cet effet.

44. L'orateur a précisé qu'une mission de consultation a déjà été effectuée auprès de l'IFORD, du RIPS, de l'IDEP, du CERPOD et de l'UEPA dans le cadre de la préparation du projet de questionnaire. Les observations faites par ces Institutions sur le contenu et la forme du questionnaire seront prises en compte dans la version révisée. Il a néanmoins attiré l'attention du Comité sur la décision du FNUAP de procéder à l'évaluation à mi-parcours du PA-CIPD et a suggéré aux participants d'écouter d'abord la déclaration du représentant du FNUAP avant d'examiner le projet de questionnaire proposé.

45. Le représentant du FNUAP a indiqué que le Conseil d'Administration du FNUAP, en acceptant la proposition du Secrétaire exécutif d'entreprendre l'évaluation à mi-parcours de PA-CIPD, lui avait demandé d'en initier les activités préparatoires. Il a ajouté que tous les partenaires de la CIPD seront impliqués dans le processus, notamment tout le système des Nations Unies, les ONG, les académiciens et le secteur privé. Les préparatifs se feront dans le cadre d'une coopération plus accrue entre la Commission sur la Population et le Développement et la Division de la Population des Nations Unies.

46. L'évaluation se fera au niveau de chaque pays en termes de progrès réalisés, de leçons apprises, de contraintes et de points forts. Les besoins en financement seront aussi évalués par rapport aux objectifs du PA-CIPD qui stipule que les pays en développement devaient satisfaire les 2/3 des besoins de financement en matière de population et développement.

47. Le représentant du FNUAP a aussi souligné que les Commissions régionales des Nations Unies seront appelées à jouer un rôle important et seront étroitement associées à l'ensemble du processus, notamment à la préparation du questionnaire destiné aux pays. A cet égard, une

réunion préliminaire a été organisée en mai 1997 à New York entre le FNUAP, la Division de la Population de Nations Unies et les Commissions régionales. Celles-ci ont indiqué les activités qu'elles envisageaient de mener dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours à l'occasion de la célébration de leur cinquantième anniversaire respectif. La CEA avait par exemple proposé d'inscrire la question à l'ordre du jour de sa prochaine Conférence des Ministres.

48. Il a aussi reconnu que le temps consacré aux préparatifs est probablement court mais il a rassuré le Comité en indiquant que le FNUAP établira un calendrier d'activités dont le point culminant sera la convocation d'une grande Conférence en 1999 du genre de celle qui a été organisée à Amsterdam.

49. A la lumière de ce qui précède, le Comité s'est penché sur le contenu du projet de questionnaire proposé par le Secrétariat. Un grand nombre d'interventions furent consacrées aux thèmes à sélectionner dans le questionnaire pour rendre son contenu conforme aux priorités définies dans le cadre proposé par le FNUAP tout en tenant compte des spécificités de la région. A la fin des discussions, le Comité a proposé des amendements et donné mandat au secrétariat de réviser le questionnaire qui comprendra les cinq sections suivantes: politiques et programmes de population; santé de la reproduction; genre, population et développement; partenariat avec les ONG, le secteur privé et participation communautaire; mobilisation des ressources. Le Comité a toutefois demandé au secrétariat d'accorder une attention particulière aux questions relatives au cadre institutionnel et juridique, à l'engagement politique et au plaidoyer, compte tenu de la spécificité de ces questions.

#### Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)

50. Aucune question n'a été discutée au titre de ce point de l'ordre du jour.

#### Adoption des recommandations de la réunion (point 7 de l'ordre du jour).

51. Le Comité a adopté ses recommandations. Les recommandations contenant les amendements proposés et adoptés sont annexés au présent rapport.

#### Clôture de la réunion (point 8 de l'ordre du jour)

52. Le président a tenu à remercier les participants pour leur contribution aux travaux du Comité et demandé au secrétariat d'entreprendre les activités recommandées par la réunion.

**Annexe 1A**

**Liste des participants**

- 1. EGYPT**                      **Dr Mahmoud Abdel RAHMAN**  
Secretary-General  
National Population Council (NCP)  
P. O. Box 103146  
Cairo

Tel.: (202) 3638488/3639818/3632267  
Fax: (202) 363 8207
  
- 2. KENYA**                      **Mr Peter THUMBI**  
Senior Assistant Director  
National Population Council (NCP)  
P. O. Box 48994  
Nairobi

Tel.: (252-2) 71 16 00/1, 71 18 00  
Fax: (254-2) 71 02 81
  
- 3. NAMIBIA**                      **Mr Charles T. MULIOKELA**  
Minister Counsellor  
Embassy of Namibia  
Addis Ababa

Tel.: 61 19 66
  
- 4. RWANDA**                      **Dr Maurice BUCAGU**  
Director  
Office national de la population  
Kigali

Tel.: (250) 74 267  
Fax: (250) 74 267
  
- 5. SENEGAL**                      **Mr Abdoulaye FALL**  
Directeur  
Planification des Ressources Humaines  
Ministère de l'Economie des Finances  
et du Plan  
B. P. 957  
Dakar

Tel.: (221) 21 52 39  
Fax: (221) 21 91 72  
E-mail: Clément@mekissacana.Com

**Mr Ba BABACAR**  
Premier Conseiller  
Ambassade du Sénégal  
B. P. 2581  
Addis-Abeba  
Tel.: 61 13 76

**6. CAMEROON**

**Mr Martin BALEPA**  
Directeur, BUCREP  
B. P. 7094  
Yaoundé

**7. ETHIOPIA**

**Mr GETACHEW Minas**  
National Programme Personnel  
National Office of Population  
P. O. Box 1037  
Addis Ababa

Tel.: 55 01 06/12 80 79

**8. NIGERIA**

**Lt. Col. Chris UGOKWE**  
Chairman  
National Population Commission  
Abuja

Tel.: (095) 23 07 75  
Fax: (095) 23 10 24

**Mr Akintobi KADEJO**  
Director-General  
National Population Commission  
Abuja

**Mr Halilu H. PAI**  
Director  
National Population Commission  
Abuja

**Mr Stephen WILLOUGHBY**  
Minister  
Embassy of Nigeria  
P. O. Box 1019  
Addis Ababa

- 9. TUNISIE**      **Mr Fathi Ben MESSAOUD**  
Directeur  
Office de la Famille et  
de la Population (ONFP)  
42 Ave. de Madrid  
Tunis 1002  
  
Tel.: (216-1) 34 10 88/25 93 55  
Fax: (216-1) 35 49 67/33 45 95
- 10. BURKINA FASO**      **Mr Adjima GBANGOU**  
Secrétaire Permanent  
du Conseil national de la population  
01 B. P. 6464  
Ouagadougou 01  
  
Fax: (226) 31 67 82
- 11. DJIBOUTI**      **Mr Ahmed Said ABDALLAH**  
Directeur de la Population  
Ministère de l'Intérieur  
B. P. 3911  
Djibouti  
  
Fax: (253) 35 04 50
- 12. LESOTHO**      **Mrs Molelekeng E. RAPOLAKI**  
Director, Population and Manpower  
Planning  
Ministry of Planning  
P. O. Box 630  
Maseru 100  
  
Tel.: (9266) 31 31 22  
Fax: (9266) 31 02 81
- 13. MALAWI**      **Mr Thouse R. O'DALA**  
Principal Secretary  
Ministry of Health and Population  
P. O. Box 30377  
Lilongwe 3  
  
Tel.: (265) 78 20 44  
Fax: (265) 78 31 09

**Mr Christon MOYO**  
National Population Project  
Coordinator  
Ministry of Health and Population  
P. O. Box 30377  
Lilongwe 3  
Tel.: (265) 74 04 70  
Fax: (265) 74 04 70

**14. MAURITIUS**      **Mr Khemraj JINGREE**  
Second Secretary  
Mauritius Embassy  
P. O. Box 200222  
Addis Ababa  
Tel.: 61 47 04

**15. TCHAD**            **Mr Hamid AHAMAT**  
Directeur de la Planification  
Ministère de l'Economie,  
des Finances et du Plan  
B. P. 286  
N'Djamena

**16. SOUTH AFRICA**    **Dr J. A. SHAW**  
Head of Mission  
Embassy of South Africa  
Addis Ababa

**Mr Beti KOLOSSOUM**  
Conseiller  
Ambassade du Tchad  
B. P. 5119  
Addis-Abeba

Tel.: 61 18 19  
Fax: 61 20 50

**17. IPPF**              **Mr Ayi AJAVON**  
Senior Programme Coordinator  
International Planned Parenthood  
Federation  
P. O. Box 30 234  
Nairobi  
Kenya

Tel.: (254-2) 72 02 80/1/2  
Fax: (254-2) 72 65 96  
E-mail: PPFARO@KenHealthnet.org



**18. RIPS**

**Mr Emmanuel TAWIAH**  
Officer-in-Charge  
Régional Institute for Population  
Studies  
P. O. Box 96  
Legon  
Ghana

Tel.: (233-21) 50 10 70  
Fax: (233-21) 50 02 73

**19. UNFPA**

**Ms Linda DEMERS**  
UNFPA Representative  
B. P. 5580  
Addis Ababa

Tel.: 51 19 80

**Mr Niangoran ESSAN**  
Chief  
West and Central Africa Branch  
Africa Division  
UNFPA New York  
220 E 42 St.  
New York, N. Y. 10017

Tel.: (212) 297 5155

**20. ECA/OAU Secrétariat**

**Mr Amadou Lamine GUEYE**  
Démographe  
Division de la Sécurité alimentaire  
et du Développement durable  
Commission Economique pour l'Afrique  
B. P. 3001  
Addis-Abeba

**Mr I. I. EKANEM**  
Population Affairs Officer  
Food Security and Sustainable  
Development Division (FSSDD)  
Economic Commission for Africa (ECA)  
P. O. Box 3001  
Addis Ababa

**Mr K. A. BANDA**  
Population Affairs Officer  
FSSDD/ECA  
Addis Ababa

**Mr Zifa William KAZEZE**  
Population Affairs Officer  
Lusaka SRDC  
P. O. Box 30647  
Lusaka  
Zambia

Tel.: (260-1) 22 85 02/5

**Mr M. TANKOU**  
Economic Affairs Officer  
FSSDD/ECA  
Addis Ababa

**Mr John M. FODAY-LAMIN**  
Economic Affairs Officer  
ECA  
Addis Ababa

**Mr Abdellaziz Ben Hadj ABDELLATIF**  
Chief, Population and Development  
Organization of African Unity (OAU)  
P. O. Box 3243  
Addis Ababa  
Tel.: 51 56 27

**Mr Hassan W. EL HASSAN**  
Chief, Planning, Research and  
Statistics  
Organization of African Unity (OAU)  
P. O. Box 3243  
Addis Ababa

Tel.: 51 27 03

**Ms Tarana LOUMABEKA**  
Economist - Statistician  
Organization of African Unity (OAU)  
P. O. Box 3243  
Addis Ababa  
Tel.: 51 77 00

## Annexe 1B

### Ordre du jour de la réunion

1. Ouverture de la réunion ;
2. Election du bureau ;
3. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier ;
4. Rapport du Président de la Commission africaine de la population ;
5. Suivi de la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD ;
  - 5.1 Rapport d'activités sur la mise en oeuvre du programme quinquennal d'activités de suivi ;
  - 5.2 Examen des facteurs et obstacles affectant la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPA ;
  - 5.3 Examen et adoption des lignes directrices et mécanismes pour le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD ;
  - 5.4 Examen et adoption d'un projet de questionnaire de pays pour l'évaluation détaillée de la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD.
6. Questions diverses ;
7. Adoption des principales recommandations de la réunion ;
8. Clôture de la réunion.

## Annexe 1C

### Programme de travail de la réunion

#### Vendredi, 13 juin 1997

- 9h.00 à 10h.30 - Ouverture de la réunion (Point 1 de l'ordre du jour)
- Adoption de l'ordre du jour et du calendrier (Point 3 de l'ordre du jour)
- Rapport sur les activités de la Commission africaine de la population (Point 4 de l'ordre du jour)
- Rapport d'activités sur la mise en oeuvre du programme quinquennal d'activités de suivi (Point 5.1 de l'ordre du jour)
- 10h.30 à 11h.00 - Pause Café
- 11h.00 à 13h.00 - Présentation et discussion des facteurs et obstacles affectant la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD (Point 5.2 de l'ordre du jour)
- Examen et adoption des lignes directrices et mécanismes pour le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD (Point 5.3 de l'ordre du jour)
- 13h.00 à 14h.30 - Pause déjeuner
- 14h.30 à 16h.00 - Examen et adoption du projet de questionnaire destiné aux pays pour une évaluation détaillée de la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD (Point 5.4 de l'ordre du jour)
- Questions diverses (Point 6 de l'ordre du jour)

#### Samedi, 14 juin 1997

- 16h.00 à 17h.00 - Adoption des principales recommandations de la réunion (Point 7 de l'ordre du jour)
- Clôture de la réunion (Point 8 de l'ordre du jour).

## Annexe 1D

### Liste des documents

1. FSSDD/APC.3/FC.2/97/1      Ordre du jour provisoire
2. FSSDD/APC.3/FC.2/97/Add.1    Ordre du jour provisoire annoté
3. FSSDD/APC.3/FC.2/97/Inf.1    Programme de travail
4. FSSDD/APC.3/FC.2/97/Inf.2    Liste des documents
5. FSSDD/APC.3/FC.2/97/2      Mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
6. FSSDD/APC.3/FC.2/97/3      Programme d'action adopté par la Conférence internationale des Nations Unies sur la population et le développement
7. FSSDD/APC.3/FC.2/97/4      Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable
8. FSSDD/APC.3/FC.2/97/5      Projet de questionnaire des pays

**DEUXIEME PARTIE:  
PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE LA  
REUNION**

## **I. Introduction**

1. La deuxième réunion du Comité de suivi pour la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable (DND) et du Plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) s'est tenue au siège de la Commission économique pour l'Afrique les 13 et 14 juin 1997.

2. Le Comité a examiné les questions inscrites à son ordre du jour à savoir :

- a) activités de la Commission africaine de la population ;
- b) activités relatives à la mise en oeuvre, au suivi et à l'évaluation de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Plan d'action de la CIPD.

3. Après de larges débats et échanges sur les questions à l'ordre du jour, le Comité a formulé les recommandations suivantes qui seront soumises à la deuxième Assemblée générale de la Commission africaine de la population.

## **II. Mise en oeuvre du Programme de travail du Comité de suivi et de la Commission africaine de la population**

4. Le fonctionnement et les activités de la Commission africaine de la population étant tributaires de ceux des Commissions nationales de population, le Comité recommande aux Gouvernements d'honorer leurs engagements quant aux actions en matière de population, notamment:

- a) en renforçant les moyens humains, matériels et financiers des Commissions nationales de population pour les rendre plus fonctionnelles ;
- b) en créant des Commissions nationales de population fonctionnelles dans les pays où elles n'existent pas.

5. Les participants reconnaissent l'intérêt des visites de terrain effectuées par la Commission africaine de la population et recommandent leur poursuite et leur élargissement vers d'autres pays pour permettre, d'une part, une meilleure diffusion des activités de la Commission et, d'autre part, le renforcement du partenariat et des échanges d'informations et d'expériences entre les Etats membres. A cet égard, un appui financier conséquent devrait être apporté à la Commission africaine de la population par les Gouvernements africains et leurs partenaires au développement. La Commission devra par ailleurs s'atteler à diversifier ses sources actuelles de financement.

6. Compte tenu de l'importance pour le secrétariat du Comité de suivi de disposer d'interlocuteurs au niveau national pour la réalisation de son programme de travail; ayant constaté les difficultés rencontrées par le secrétariat pour constituer la liste de ses correspondants; le Comité invite les Gouvernements à identifier et désigner des structures focales pour le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre des politiques et programmes de population.

7. En outre, le Comité recommande au secrétariat de s'appuyer sur les Commissions nationales de population et sur les représentants désignés par les Gouvernements à cette deuxième réunion pour obtenir les informations nécessaires au suivi régional de la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Plan d'action du Caire.

### **III. Formulation et mise en oeuvre des politiques et programmes de population**

8. Ayant constaté le faible degré d'engagement des leaders politiques et des leaders d'opinion à l'égard des politiques et programmes de population, le Comité recommande de développer à leur endroit des actions de plaidoyer/IEC. A cet égard il est fortement conseillé aux structures nationales responsables de la coordination des politiques et programmes de population de mettre en place des réseaux de leaders d'opinion (chefs religieux, parlementaires, journalistes, ...). Ces structures devront en outre développer des modèles destinés à la sensibilisation des leaders politiques, des leaders d'opinion et des élus locaux.

9. En outre, conscient qu'aucune politique de population ne peut être mise en oeuvre sans un cadre juridique adéquat mettant particulièrement l'accent sur les questions relatives à l'égalité entre les sexes et au renforcement du pouvoir des femmes, le Comité recommande aux Gouvernements de réexaminer les dispositions et politiques législatives en vigueur pour les rendre plus conformes aux objectifs définis, ou de les mettre en place, le cas échéant.

10. En vue de mieux tirer partie des expériences positives observées dans certains pays, le Comité encourage une coopération plus soutenue dans le domaine de la formulation et de la mise en oeuvre des politiques et programmes de population entre les institutions nationales et internationales concernées.

11. Le Comité a noté que la définition et la mise en oeuvre d'objectifs réalistes en matière de politique de population et l'intégration adéquate des questions de population dans la planification du développement reposent sur une bonne connaissance des caractéristiques et des facteurs socio-économiques et démographiques ainsi que de leurs inter-relations. Il est par conséquent recommandé aux Etats membres de consolider, avec l'appui de la communauté internationale, le système actuel d'information et de collecte de données et d'encourager les études et les recherches dans le domaine de la population sur la base de données plus fiables.

12. A cet égard, les capacités nationales de collecte, d'analyse de données et de recherche en matière de population et développement devraient aussi être renforcées, notamment en utilisant de façon optimale les structures nationales et régionales de formation et de recherche.

13. Par ailleurs, le Comité a identifié comme problème majeur de mise en oeuvre des politiques et programmes de population, la faible utilisation et l'utilisation peu rationnelle des ressources allouées à ce secteur. Il recommande en conséquence, tant au niveau national qu'au niveau de l'assistance internationale, la mise en place de mécanismes efficaces de coordination des interventions des différents partenaires (Gouvernement, bailleurs de fonds, ONG, secteur privé) en vue d'assurer le caractère durable de la mise en oeuvre des politiques et programmes de population dans les pays africains.

### **IV. Suivi et évaluation de la mise en oeuvre des politiques et programmes de population**

14. Le Comité a examiné et adopté les principes directeurs et mécanismes proposés à l'occasion de l'Atelier des experts et des ONG sur la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Plan d'action du Caire. En conséquence, il recommande à chaque Etat membre, de s'inspirer de ces principes et mécanismes en vue du suivi et de l'évaluation de la mise en oeuvre des politiques et programmes nationaux de population, tenant compte de ses propres réalités.

15. Le Comité a relevé le rôle de plus en plus important des ONG et du secteur privé dans la mise en oeuvre des politiques et programmes de population. Aussi, pour leur permettre de participer pleinement à la mise en oeuvre des recommandations de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Plan d'action du Caire, le Comité demande aux Gouvernements de faciliter la création d'ONG



travaillant dans le secteur de la population et d'encourager le secteur privé à s'impliquer davantage dans la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes nationaux de population. A cet égard, le Comité invite les Gouvernements à mettre en place et à promouvoir un cadre adéquat de partenariat avec les ONG et le secteur privé.

16. Après examen approfondi du projet de questionnaire d'évaluation de la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Plan d'action du Caire et, à la lumière des informations complémentaires sur l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action du Caire (ICPD+5) fournies par le FNUAP, le Comité a proposé des amendements et donné mandat au secrétariat de réviser le questionnaire qui comprendra les cinq sections suivantes :

- a) politiques et stratégies de développement ;
- b) santé de la reproduction ;
- c) genre, population et développement ;
- d) partenariat avec les ONG, le secteur privé et participation communautaire ;
- e) mobilisation des ressources.

17. Le Comité a également invité le secrétariat, compte tenu de leur spécificité, à accorder une attention particulière aux questions relatives au cadre institutionnel et juridique, à l'engagement politique et à l'IEC/plaidoyer.

18. Le secrétariat devra aussi tenir compte des observations préliminaires faites sur la forme et le contenu du questionnaire, en vue de simplifier son remplissage par les Etats membres et de faciliter son exploitation. En conséquence, le projet de questionnaire actuel ne sera soumis à la prochaine Assemblée générale de la Commission africaine de la population que pour avis et information.

## **V. Conclusion**

19. La mise en oeuvre de ces recommandations nécessite un engagement plus soutenu de la part des Gouvernements et des partenaires au développement en vue de permettre notamment un suivi plus effectif de la réalisation des programmes d'activités établis. La Commission africaine de la population et le Comité de suivi devront aussi veiller, chacun en ce qui le concerne, à l'application des ces recommandations dans le cadre de leurs activités.